



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 19 MARS 2019
(Visioconférence Guadeloupe / Martinique)**

Point 7 : Fiches Master RNCP (ESPE)

Le Conseil Académique, réuni en formation plénière sous la présidence de Monsieur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles, statuant sur les fiches répertoire des mentions du Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), a émis l'avis figurant dans le tableau ci-dessous.

Les fiches répertoire figurent en annexe du présent extrait de procès-verbal.

Intitulé de Master	Avis du Conseil Académique
Métiers de l'enseignement et de la formation (MEEF), 1 ^{er} degré	Favorable
Métiers de l'enseignement et de la formation (MEEF), 2 nd degré	
Métiers de l'enseignement et de la formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation	
Métiers de l'enseignement et de la formation (MEEF), encadrement éducatif	

Fait à Pointe à Pitre, le 20 mars 2019

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1^{er} degré

Autorité responsable de la certification (cadre 2)

Université des Antilles

Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Président de l'université des Antilles
Recteurs des académies de Guadeloupe et de Martinique, chanceliers de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) : 1

Niveau (EQF) : 7

Code NSF

- 333 : Enseignement, formation

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le Ministère de l'Education nationale
- Animation et gestion d'un groupe d'élèves
- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage
- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)
- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...)
- Organisation d'évènements, de sorties, en respect de la réglementation en vigueur

Compétences ou capacités évaluées

7M-D1/01-MEEF01 : Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

7M-D1/02-MEEF02: Compétences communes à tous les professeurs

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

7MT-1001-Usages avancés et spécialisés des outils numériques

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

7MT-2001-Développer des savoirs hautement spécialisés et les intégrer

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

7MT-3001-Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

7MT-5001-Appui à la transformation en contexte professionnel

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

- P : Enseignement
- O : Administration publique

Types d'emplois accessibles

Le professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Enseignant en école élémentaire ou maternelle en France ou à l'étranger
- Chargé de mission (éducation, réussite éducative, etc.) en collectivité territoriale, chambres consulaires, entreprises...
- Coordinateur pédagogique dans différentes structures (réseaux d'associations, collectivités...)
- Médiateur culturel et scientifique

Codes des fiches ROME les plus proches

- K2106 Enseignement des écoles
- K1202 Education de jeunes enfants
- K1207 Intervention socio-éducative

Réglementation d'activités

Arrêté du 1-7-2013, paru au J.O. du 18-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences, constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Durée des composantes acquises : Illimitée.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	

Par expérience	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-3 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016
----------------	---	--

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1^{er} arrêté enregistrement)

- Arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation des académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique au sein de l'université des Antilles et de la Guyane
- Arrêté du 10 août 2015 portant prorogation de l'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation des académies de la Guadeloupe et de la Martinique au sein de l'université des Antilles
- Arrêté du 30 juillet 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Guadeloupe au sein de l'université des Antilles
- Arrêté du 30 juillet 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Martinique au sein de l'université des Antilles

Références du décret général

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 1-7-2013, paru au J.O. du 18-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Référence du décret et/ou arrêté VAE

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques

<http://www.univ-antilles.fr/>

<http://www.espe-guadeloupe.fr/>

<http://www.espe-martinique.fr>

Autres sources d'informations

<http://www.univ-antilles.fr/>

<http://www.espe-guadeloupe.fr/>

<http://www.espe-martinique.fr>

Lieu(x) de certification

Université des Antilles

Campus de Fouillole – BP 250

97157 Pointe-à-Pitre

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur

ESPE de Guadeloupe

Campus de Morne Ferret – BP 517

97178 Abymes

ESPE de Martinique

Campus de Fort-de-France – BP 678

97262 Fort-de-France

Historique

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

<http://www.univ-antilles.fr/>

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré

Autorité responsable de la certification (cadre 2)	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Université des Antilles	Président de l'université des Antilles Recteurs des académies de Guadeloupe et de Martinique, chanceliers de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) : 1

Niveau (EQF) : 7

Code NSF

- 333 : Enseignement, formation

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées dans l'enseignement secondaire à partir des instructions officielles définies par le Ministère de l'Education nationale
- Animation et gestion d'un groupe d'élèves
- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage
- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants,...)
- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...)
- Organisation d'évènements, de sorties, en respect de la réglementation en vigueur

Compétences ou capacités évaluées

7M-D1/01-MEEF01 : Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre

réglementaire de l'école

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

7M-D1/02-MEEF01: Compétences communes à tous les professeurs

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

7M-D1/03-MEEF01 : Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

- Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information
- Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

7MT-1001-Usages avancés et spécialisés des outils numériques

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

7MT-2001-Développer des savoirs hautement spécialisés et les intégrer

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines

- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau et dans des contextes internationaux

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

7MT-3001-Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

7MT-5001-Appui à la transformation en contexte professionnel

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles

- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe

- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

- P : Enseignement

- O : Administration publique

Types d'emplois accessibles

Le professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Enseignant en collège ou en lycée en France ou à l'étranger

- Professeur documentaliste en collège ou en lycée en France ou à l'étranger

- Chargé de mission (éducation, réussite éducative, etc.) en collectivité territoriale, chambres consulaires, entreprises...

- Coordinateur pédagogique dans différentes structures (réseaux d'associations, collectivités...)

- Médiateur culturel et scientifique

Codes des fiches ROME les plus proches

- K2107 Enseignement général du second degré

- K2109 Enseignement technique et professionnel

- K1202 Education de jeunes enfants

- K1207 Intervention socio-éducative

- K2111 : Formation professionnelle

Réglementation d'activités

Arrêté du 1-7-2013, paru au J.O. du 18-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Durée des composantes acquises : Illimitée.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-3 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)

Base légale (cadre 10)
<p><u>Référence arrêté création (ou date 1^{er} arrêté enregistrement)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation des académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique au sein de l'université des Antilles et de la Guyane - Arrêté du 10 août 2015 portant prorogation de l'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation des académies de la Guadeloupe et de la Martinique au sein de l'université des Antilles - Arrêté du 30 juillet 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Guadeloupe au sein de l'université des Antilles - Arrêté du 30 juillet 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Martinique au sein de l'université des Antilles <p><u>Références du décret général</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002 - Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 1-7-2013, paru au J.O. du 18-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation <p><u>Référence du décret et/ou arrêté VAE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 - Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques

<http://www.univ-antilles.fr/>

<http://www.espe-guadeloupe.fr/>

<http://www.espe-martinique.fr>

Autres sources d'informations

<http://www.univ-antilles.fr/>

<http://www.espe-guadeloupe.fr/>

<http://www.espe-martinique.fr>

Lieu(x) de certification

Université des Antilles

Campus de Fouillole – BP 250

97157 Pointe-à-Pitre

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur

ESPE de Guadeloupe

Campus de Morne Ferret – BP 517

97178 Abymes

ESPE de Martinique

Campus de Fort-de-France – BP 678

97262 Fort-de-France

Historique

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

<http://www.univ-antilles.fr/>

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation

Autorité responsable de la certification (cadre 2)

Université des Antilles

Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Président de l'université des Antilles
Recteurs des académies de Guadeloupe et de Martinique, chanceliers de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) : 1

Niveau (EQF) : 7

Code NSF

- 333 : Enseignement, formation

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Encadrement et développement de structures éducatives ou de formation
- Formation de formateurs et accompagnement professionnel dans les domaines de l'éducation et de la formation
- Prise en compte de publics à besoins éducatifs particuliers
- Encadrement et développement de structures éducatives ou de formation
- Développement du numérique en éducation/formation
- Développement de formations autour des éducations à... (au développement durable, aux médias, etc.)
- Médiation culturelle, scientifique et artistique
- Études doctorales dans le champ de l'éducation et de la formation

Compétences ou capacités évaluées

7M-D1/04-MEEF01 : Concevoir, piloter et animer des dispositifs de formation

7M-D1/05-MEEF01 : Adaptation à des publics spécifiques

- Inscrire son action dans un secteur professionnel de formation et en s'adaptant au public visé (secteurs : culturel, numérique, artistique, formation de formateurs, formation des élèves à besoins éducatifs particuliers, santé, sanitaire et social...)

7MT-1001-Usages avancés et spécialisés des outils numériques

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention

- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

7MT-2001-Développer des savoirs hautement spécialisés et les intégrer

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale

- Développer des capacités d'analyse des contextes (culturels, historiques, sociaux, sociolinguistique, naturels...) dans l'exercice d'une activité professionnelle ou dans une démarche de recherche

- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines

- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines

- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau et dans des contextes internationaux

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

- Développer des compétences en méthodologie de la recherche en éducation et formation

7MT-3001-Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

7MT-5001-Appui à la transformation en contexte professionnel et au développement professionnel

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles

- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe

- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

- P : Enseignement
- O : Administration publique
- M : Activités spécialisés scientifiques et techniques

Types d'emplois accessibles

Le professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Formateur de formateurs (à l'international ; en développement durable ; etc.)
- Formation professionnelle continue
- Conseiller en formation
- Concepteur de dispositifs et d'ingénierie de formation
- Formation de publics à besoins éducatifs particuliers (Action sociale, ASH)
- Concepteur de ressources numériques pour la formation
- Ingénieur en communication et médiation scientifique
- Concepteurs de supports scolaires et éducatifs
- Chercheur (au travers d'études doctorales)
- Enseignant-chercheur (au travers d'études doctorales)
- Ingénieur de recherche

Codes des fiches ROME les plus proches

- K1206 : Intervention socioculturelle
- K2101 : Conseil en formation
- K2102 : Coordination pédagogique
- K2108 : Enseignement supérieur
- K2111 : Formation professionnelle
- K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Réglementation d'activités

Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (Bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015)

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Durée des composantes acquises : Illimitée.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-3 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement)

- Arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation des académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique au sein de l'université des Antilles et de la Guyane
- Arrêté du 10 août 2015 portant prorogation de l'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation des académies de la Guadeloupe et de la Martinique au sein de l'université des Antilles
- Arrêté du 30 juillet 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Guadeloupe au sein de l'université des Antilles
- Arrêté du 30 juillet 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Martinique au sein de l'université des Antilles

Références du décret général

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 1-7-2013, paru au J.O. du 18-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Référence du décret et/ou arrêté VAE

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques

<http://www.univ-antilles.fr/>

<http://www.espe-guadeloupe.fr/>

<http://www.espe-martinique.fr>

Autres sources d'informations

<http://www.univ-antilles.fr/>

<http://www.espe-guadeloupe.fr/>

<http://www.espe-martinique.fr>

Lieu(x) de certification

Université des Antilles

Campus de Fouillole – BP 250

97157 Pointe-à-Pitre

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur

ESPE de Guadeloupe

Campus de Morne Ferret – BP 517

97178 Abymes

ESPE de Martinique

Campus de Fort-de-France – BP 678

97262 Fort-de-France

Historique

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

<http://www.univ-antilles.fr/>

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif

Autorité responsable de la certification (cadre 2)	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Université des Antilles	Président de l'université des Antilles Recteurs des académies de Guadeloupe et de Martinique, chanceliers de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) : 1

Niveau (EQF) : 7

Code NSF

- 333 : Enseignement, formation

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local
- Définition et animation de la politique éducative de l'établissement
- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...)
- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...)
- Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves

Compétences ou capacités évaluées

7M-D1/01-MEEF01 : Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre

réglementaire de l'école

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

7M-D1/04-MEEF01 : Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

- Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- Participer à la construction des parcours des élèves
- Travailler dans une équipe pédagogique

7MT-1001-Usages avancés et spécialisés des outils numériques

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

7MT-2001-Développer des savoirs hautement spécialisés et les intégrer

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

7MT-3001-Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère

7MT-5001-Appui à la transformation en contexte professionnel

- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

- P : Enseignement
- O : Administration publique

Types d'emplois accessibles

Le professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Conseiller Principal d'Education
- Cadre éducatif
- Formateur dans le champ de l'animation et de la réussite éducative
- Coordonnateur socio-éducatif
- Responsable de secteur "réussite éducative"
- Responsable d'actions de prévention

Codes des fiches ROME les plus proches

- K2104 : Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement
- G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K2111 : Formation professionnelle
- K1207 : Intervention socio-éducatif

Réglementation d'activités

Arrêté du 1-7-2013, paru au J.O. du 18-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Durée des composantes acquises : Illimitée.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	

Par expérience	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-3 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016
----------------	---	--

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1^{er} arrêté enregistrement)

- Arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation des académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique au sein de l'université des Antilles et de la Guyane
- Arrêté du 10 août 2015 portant prorogation de l'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation des académies de la Guadeloupe et de la Martinique au sein de l'université des Antilles
- Arrêté du 30 juillet 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Guadeloupe au sein de l'université des Antilles
- Arrêté du 30 juillet 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Martinique au sein de l'université des Antilles

Références du décret général

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 1-7-2013, paru au J.O. du 18-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Référence du décret et/ou arrêté VAE

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques

<http://www.univ-antilles.fr/>

<http://www.espe-guadeloupe.fr/>

<http://www.espe-martinique.fr>

Autres sources d'informations

<http://www.univ-antilles.fr/>

<http://www.espe-guadeloupe.fr/>

<http://www.espe-martinique.fr>

Lieu(x) de certification

Université des Antilles

Campus de Fouillole – BP 250

97157 Pointe-à-Pitre

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur

ESPE de Guadeloupe

Campus de Morne Ferret – BP 517

97178 Abymes

ESPE de Martinique

Campus de Fort-de-France – BP 678

97262 Fort-de-France

Historique

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

<http://www.univ-antilles.fr/>